



rencontres et d'échanges. Il apparaît par conséquent important de les restaurer, de les entretenir et de les valoriser.

L'étude menée par le CAUE s'est en réalité consacrée à 10 hameaux de la commune, un ne proposant pas d'édifice public et l'autre, le hameau de Saint Etienne en Dévoluy, étant traité par un projet d'aménagement de la traversée du village.

Ainsi, pour chacun des 10 hameaux, le CAUE a recensé le

petit patrimoine et procédé de la manière suivante : réalisation d'un diagnostic individualisé mettant en évidence les points positifs et les points négatifs (labords, état général et causes des détériorations, architecture, mise en valeur...) ; proposition de démarches à engager.

Suite à cette campagne d'investigation, nous avons pu noter une généralisation d'infiltrations et de dégradations des pieds de façades du fait de la configuration en pente des terrains et donc d'un mauvais écoulement des eaux de ruissellement. De ce fait, il est urgent de protéger ces ouvrages existants par des

façons de trottoir ou de drains, ce qui permettra de pérenniser ce petit patrimoine.

Le CAUE a recommandé à la commune de missionner une maîtrise d'œuvre pour permettre de connaître l'état exact du petit patrimoine et entreprendre les nécessaires travaux conservatoires.



■ Commune de Saint-Jean-Saint-Nicolas Etude préalable à la requalification du hameau de Pont-du-Fossé



La commune de Saint-Jean-Saint-Nicolas joue un rôle majeur dans la vie locale du Haut-Champsaur. L'économie liée aux stations de sports d'hi-

ver entraîne une importante vie saisonnière. En dehors de la période hivernale, la vie se recentre sur le village de Pont-du-Fossé. Ainsi, avec une acti-

tivité assurée tout au long de l'année, il se voit attribuer un rôle de centre-bourg incontestable. Aujourd'hui, Pont-du-Fossé ne peut plus accueillir les visiteurs comme il y a trente ans : le bâti est dégradé, il ne donne plus l'image souhaitée et la circulation est trop dense pour laisser une place quelconque aux piétons.





Ainsi, et en parallèle à la révision de son plan d'occupation des Sols, la commune de Saint-Jean-Saint-Nicolas a décidé de solliciter le CAUE afin de réaliser une étude préalable à la requalification de son hameau principal, Pont-du-Fossé.

Le CAUE a mis en évidence, dans le cadre de son diagnostic, de nombreuses difficultés dans la traversée de ce hameau : manque de lisibilité, problèmes de circulation, carrefour dangereux, signalétique peu efficace... En s'appuyant également sur des comptages réalisés par le Conseil Général des Hautes-Alpes et sur un questionnaire envoyé aux habitants, nous avons ciblé quatre enjeux principaux :

- la mise en valeur des entrées du village
- la sécurisation de la traversée du village
- la nécessité de redonner sa place au piéton dans l'espace public
- la volonté de redonner une place de village à Pont-du-Fossé.

Grace au diagnostic et à une analyse de ces différents enjeux, le CAUE a rendu ses propositions à la commune de Saint-Jean-Saint-Nicolas :

- Améliorer la circulation automobile et piétonne.

S'appuyant sur le projet de la commune d'établir une déviation, le CAUE a proposé deux plans de circulation aménagés, retenant le principe de la mise en place d'un sens unique. Cette option permettra notamment de diviser par deux et de fluidifier la circulation automobile, de faire ralentir les véhicules, d'aménager un cheminement piéton, ou encore d'aménager des terrasses pour certains commerces. Par ailleurs, il est suggéré à la commune d'acquérir une bâtisse à démolir afin d'élargir la voie.

- Aménager une place publique de qualité

La signalisation de la place doit être revue et les éléments d'usage collectif mériteraient d'être valorisés et parfois sécurisés. Des conseils quant au mobilier urbain ont également été prodigués, afin qu'ils respectent le patrimoine naturel environnant : les éléments et matériaux provenant du territoire pourraient être sollicités prioritairement.

- Aménager les entrées du village

Dans la même logique, un terre-plein central pourrait être aménagé, avec une piste cyclable et un éclairage approprié. En outre, il est proposé de créer un nouveau parking afin d'éviter autant que possible le stationnement anarchique.

